



---

# Commission sur la gestion de l'eau au Québec

---

Mémoire déposé par :

## La Société de gestion environnementale

1330, des Cyprès. 2<sup>e</sup> étage. C.P. 232

Dolbeau-Mistassini, Qc G8L 2R1

Tél. : 418-276-6502 Fax : 418-276-9394

Courriel : sge @destination.ca

## Mandat de la Société de gestion environnementale

La Société de gestion environnementale (SGE) a été fondée en octobre 1993 et a obtenu une nouvelle charte en novembre 1998 lorsqu'elle a fusionné avec deux autres organismes en environnement (Festival de l'environnement de Dolbeau inc. et le Comité pour la protection de l'environnement de Dolbeau-Mistassini).

- La SGE a un double mandat soit l'éducation en environnement et l'aménagement et la gestion d'espaces verts.
- La SGE offre des services de gestion ou d'aménagement d'espaces verts au sein de la MRC de Maria-Chapdelaine.
- La SGE agit également à titre de consultant sur des projets de développement au sein de la MRC de Maria-Chapdelaine.
- Dans le cadre de son mandat éducatif, la SGE produit des documents visuels et écrits en plus d'offrir des ateliers d'animation environnementale dans les écoles. (recyclage, sensibilisation au vandalisme, etc.)
- La SGE travaille présentement à réaliser un projet récrétouristique et patrimonial situé au confluent des rivières Mistassini et Mistassibi sur le site du premier village fondé à Mistassini par les Pères Trappistes en 1892.
- La SGE souhaite être reconnu comme organisme consultant en matière d'aménagement et de développement de territoires.

### Avant propos

La préparation de ce document a été cordonnée par la Société de gestion environnementale de Dolbeau-Mistassini.

### Rédaction et coordination

Carole Richer

### Remerciements

Ce document a nécessité la participation de plusieurs intervenants lors du processus d'élaboration. Nous tenons à souligner la contribution des personnes suivantes : Cécile Dubé, Johanne Larouche, Bruno Pelchat et Denis Trottier.

Conseil d'administration 1999

#### Exécutif

Denis Trottier, président  
Dominique Gagnon, vice-président  
Bruno Pelchat, trésorier  
Johanne Larouche, secrétaire  
Carole Richer, directrice générale

#### Administrateurs

Robert Paradis  
Cécile Dubé  
Alain Juneau  
Brigitte Boulanger  
Didier Lavoie

#### Observateurs

Réginald Laprise, conseiller municipal  
Marcel Gauthier, conseiller municipal  
Carold Sasseville, dir. corporations

Société de gestion environnementale

1000, 1e étage, 810-1000, 820-822

# Table des matières

Mandat de la Société des gestion environnementale .....	2
Rédaction et coordination.....	2
Remerciements.....	2
1. INTRODUCTION .....	4
2. LES EAUX SOUTERRAINES.....	4
- 2.1 La qualité de l'eau potable d'origine souterraine .....	4
- 2.2 Les risques pour la santé.....	4
- 2.3 Analyse obligatoire de l'eau vs ouvrage de captage d'eau souterraine.....	6
- 2.4 Utilisations de l'eau souterraine selon des impératifs locaux ou selon un ordre établi pour le Québec ? .....	6
- 2.5 Gestion de prélèvement à l'échelle de l'aquifère exploitée ? .....	6
- 2.6 Captage d'eau souterraine : autorisation a priori pour mesurer la conséquence sur la ressource ? .....	6
- 2.7 Processus d'autorisation, de consultation pour d'importants projets de captage .....	5
- 2.8 Usages de l'eau et schémas d'aménagement du territoire.....	7
- 2.9 Statut juridique de l'eau souterraine .....	7
- 2.10 Municipalités exploitant des réseaux de distribution alimentés par eau souterraine .....	7
- 2.11 Cartographie hydrogéologique coûteuse .....	7
3. LES EAUX DE SURFACE.....	7
- 3.1 Contrôle sur les activités de prélèvement des eaux de surface ? .....	7
- 3.2 Débits satisfaisant les besoins des écosystèmes aquatiques.....	7
- 3.3 Situation problématique de manque d'eau .....	8
- 3.4 Qualité de l'eau potable provenant des lacs et cours d'eau.....	8
- 3.5 Information sur la qualité des eaux de surface .....	9
- 3.6 Risques pour la santé.....	9
- 3.7 Qualité de l'eau potable menacée ? .....	9
- 3.8 Exportation d'eau en vrac et par détournement de cours d'eau.....	9
- 3.9 Interventions gouvernementales de dépollution .....	10
- 3.10 Objectifs de qualité quant à la dépollution de nos cours d'eau.....	10
- 3.11 Bénéfices attendus en regard de la dépollution de nos cours d'eau.....	10
- 3.12 La gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants : une solution ? .....	10
- 3.13 Concertation usagers-gestionnaires : capacité légale d'agir ou miser sur l'approche volontaire ? .....	10
- 3.14 Certains aspects de la gestion de l'eau : prise de décision à l'échelle locale .....	11
- 3.15 Le lien entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau.....	11
- 3.16 Les diagnostics posés sur la qualité de l'eau et l'état des écosystèmes aquatiques sont-ils adéquats ?.....	11
4. LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LA GESTION DES SERVICES D'EAU .....	12
- 4.1 Connaissance actuelle de l'état des équipements et des infrastructures : diagnostic éclairé ? .....	12
- 4.2 Les mesures de contrôle et de suivi du fonctionnement des équipements sont-elles satisfaisantes ? .....	12
- 4.3 Les travaux d'aqueduc et d'égouts doivent-ils faire l'objet d'une autorisation gouvernementale ? .....	12
- 4.4 Les directives gouvernementales en matière de confection des infrastructures d'eau sont-elles pertinentes et complètes ? .....	12
- 4.5 Ce contexte de gestion locale pour les services d'eau est-il adapté à la situation québécoise ? .....	12
- 4.6 Quelles sont les nouvelles façons de faire qui devraient être mises de l'avant pour optimiser la gestion des services de l'eau ? .....	12
- 4.7 Investissements pour les travaux de réfection réduits, quelles sont les avenues à envisager pour les accroître ? .....	13

-	<i>4.8 La tarification des services d'eau.....</i>	13
5.	L'EAU : UN ENJEU STRATÉGIQUE MONDIAL.....	14
5.	CONCLUSION.....	16
>	<i>5.1 L'eau : un bien commun, une richesse naturelle commune.....</i>	16

## 1. INTRODUCTION

### « Le Québec fait le choix de l'eau ».

« Le Québec a le devoir de préserver le mieux possible cette richesse pour lui même d'abord mais aussi, en raison de son énorme potentiel, pour d'autres peuples qui seraient dans le besoin. Il est donc important de réfléchir sur la question pour être en mesure de faire les bons choix basés sur nos valeurs de justice, d'équité et de solidarité ». (Tiré du mémoire : **Pour une politique globale de l'eau**, conseil exécutif national du Parti Québécois, Août 97)

En présentant un mémoire dans le cadre des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec, la Société de gestion environnementale fait état de réflexions mais aussi de constats qui sont ressortis lors de nos discussions sur la gestion de cette richesse naturelle.

Les opinions sont unanimes, on se dit mal informés sur les grands enjeux mais aussi sur l'état du réseau hydrique du Québec. Nous voulons une politique claire. Pourquoi n'aurions-nous pas les normes les plus sévères au monde afin de protéger la plus grande réserve d'eau douce au monde ? Soyons protectionnistes et conscients de notre rôle de réserve mondiale. Arrêtons d'agir en pays sous-développé. Nationalisons la commercialisation de l'eau !

## 2. LES EAUX SOUTERRAINES

### 2.1 *La qualité de l'eau potable d'origine souterraine*

Nos inquiétudes quant à l'aspect, au goût ou à l'odeur de l'eau ne sont pas très grandes, cependant nous sommes très préoccupés par ce qu'on ne peut pas voir tels : la contamination potentielle par des produits toxiques et la contamination de type microbiologique.

Recommandation : A notre avis, les eaux souterraines doivent être déclarées bien public sauf pour l'utilisation personnelle. Avant de penser à utiliser les eaux souterraines pour approvisionner l'ensemble du Québec en eau potable, la province devra se doter de règlements clairs quant à l'utilisation et même la fabrication de pesticides et autres produits chimiques. Nous croyons qu'une étude exhaustive qui localise les nappes d'eaux souterraines et décrit leur état devra être réalisée.

### 2.2 *Les risques pour la santé*

Tout risque pour la santé est important, on ne peut ici lui attribuer une valeur, ce serait agir de façon irresponsable ! La contamination dite « ponctuelle » a-t-elle un lien avec la détérioration significative de

notre santé , les nombreux cas de cancer ? Des études devraient être entreprises pour répondre à cette question.

### *2.3 Analyse obligatoire de l'eau vs ouvrage de captage d'eau souterraine*

Quand on a affaire à une ressource aussi fragile et possiblement menacée par toutes sortes de composantes chimiques, on ne doit pas lésiner sur les analyses. Aussi faudrait-il qu'au Québec on puisse faire analyser son eau à faible coût et régulièrement.

### *2.4 Utilisations de l'eau souterraine selon des impératifs locaux ou selon un ordre établi pour le Québec ?*

Cette question trouverait normalement sa réponse dans l'établissement d'une expertise hydrogéologique. Une chose est claire, ça prend une loi incontournable qui devra être respectée par tous les types d'utilisateurs.

### *2.5 Gestion de prélèvement à l'échelle de l'aquifère exploitée ?*

Ça veut dire quoi ? grosse exploitation, petit règlement / petite exploitation, gros règlement ? Toute proportion gardée, au Québec, c'est plus facile de polluer quand on est gros. Certains pouvoirs devraient être attribués aux municipalités pour qu'elles se responsabilisent en regard de la qualité de l'eau qu'elles offrent et offriront à leurs citoyens et ce, dans un esprit de développement durable.

### *2.6 Captage d'eau souterraine : autorisation a priori pour mesurer la conséquence sur la ressource ?*

Nous sommes d'accord sur le fait que tous les captages d'eau souterraine, peu importe leur importance et leur finalité, fassent l'objet d'une autorisation a priori afin d'en mesurer la conséquence sur la ressource. Nous croyons qu'il sera essentiel d'exercer un contrôle mais aussi d'apporter un support relatif à l'exploitation de tous les captages à venir. *Comment fera-t-on pour fermer des captages qui ne répondraient pas ou plus aux normes ?* Nous proposons l'implantation d'un programme national où tous les captages seront inventoriés. Les captages en exploitation qui n'auront pas été autorisés devront se conformer à la réglementation mise en place. La non conformité amènerait systématiquement des pénalités ou amendes significatives. Il serait inutile de pénaliser des projets de captage ne répondant plus aux normes sans aucune réglementation claire.

### *2.7 Processus d'autorisation, de consultation pour d' importants projets de captage.*

Nous avons déjà l'expertise au Québec. L'organisme responsable de la nationalisation de l'eau pourrait être chargé d'étudier les impacts de tels projets. Suite à cette expertise, on pourra valider la pertinence du projet par le biais de consultation publique auprès des individus et groupes environnementaux.

## *2.8 Usages de l'eau et schémas d'aménagement du territoire*

Nous croyons qu'il faut d'abord privilégier l'approvisionnement d'une eau de qualité pour la population avant de penser à répondre aux besoins des acheteurs/vendeurs d'eau. Les différents usages permis ne devront pas être déterminés seulement en fonction de la prise d'inventaire ou du volume évalué mais être réglementés sur la base d'une politique claire et sévère où le citoyen qui s'approvisionne est le premier à être protégé.

## *2.9 Statut juridique de l'eau souterraine*

Le statut juridique doit être revu au complet. Il devra tenir compte des conséquences sur l'environnement, des effets cynégétiques et de la réalité hydrogéologique.

## *2.10 Municipalités exploitant des réseaux de distribution alimentés par eau souterraine*

Il faut obliger les municipalités à faire une investigation afin d'évaluer la qualité de l'eau souterraine et assurer un périmètre de protection suffisant . Qui établira les balises pour établir les périmètres ? une politique claire qui protège le citoyen.

## *2.11 Cartographie hydrogéologique coûteuse*

Si on veut assurer la pérennité de la ressource, il faut tout savoir d'elle. Si le coût est trop élevé, alors oublions ça ! On ne peut pas faire seulement de la cartographie de sauvetage. Les coûts pourraient être assumés par des exploitants de moyennes et grandes surfaces de captage... une taxe d'utilisation ? Il est important d'avoir un portrait réel de toute la ressource, pas seulement un portrait de la ressource qui servira à de gros exploitants. L'eau étant une ressource, elle devrait être incluse comme telle dans les schémas d'aménagement des MRC.

# **3. LES EAUX DE SURFACE**

## *3.1 Contrôle sur les activités de prélèvement des eaux de surface ?*

Toute activité de prélèvement qui réduit de façon significative le niveau ou le débit d'un lac ou d'un cours d'eau devrait être régie et les impacts sur l'environnement aquatique mesuré et contrôlé.

## *3.2 Débits satisfaisant les besoins des écosystèmes aquatiques*

Le but ultime doit et devra toujours être de réduire au maximum l'impact de l'intervention humaine sur les cours d'eau. Chaque cours d'eau devrait avoir sa propre évaluation. Dans les cas de détérioration ou de dégradation, des objectifs concrets de restauration ou de mise en valeur doivent être mis en place.

### *3.3 Situation problématique de manque d'eau*

Il est évident qu'un plan d'urgence pour contrer la crise doit être mis en place au plus vite. Chaque municipalité devrait avoir une mesure d'approvisionnement en eau potable dans son plan d'urgence.

### *3.4 Qualité de l'eau potable provenant des lacs et cours d'eau*

Population riveraine, usines, activités agricoles, développement urbain, etc., bien que plusieurs données soient disponibles sur les eaux de surfaces, nos cours d'eau sont toujours à la merci de la conscience publique.

Afin de protéger tous les lacs réservoirs d'eau potables et tout le réseau hydrographique,  
NOUS PROPOSONS :

1. Que sur tous les lacs de moins de 1 km<sup>2</sup> situés en milieu urbain ou semi-urbain du Québec, les embarcations à moteur à essence soient interdites. (\*)
2. Que sur tous les lacs du Québec de moins de 4 km<sup>2</sup> servant de réservoir d'eau potable, les embarcations à essence soient interdites. Les embarcations à moteur électrique de faible puissance seraient permises.
3. Que sur tous les autres lacs du Québec de moins de 4 km<sup>2</sup>, la vitesse soit limitée à 30 km/h, et que seules les embarcations avec un moteur quatre temps ou électrique puissent y naviguer. Ainsi, tous les moteurs deux temps seraient bannis, partout!
4. Que sur tous les lacs du Québec de plus de 4 km<sup>2</sup>, on établisse une politique de gestion intégrée (PGI), à laquelle tous les groupes concernés participeraient, et qui serait de compétence des MRC.
5. A cette fin, il serait utile de procéder à une classification des lacs et des cours d'eau, selon leur superficie et leur vocation (plaisance, parcs marins, réservoirs d'eau potable, sites de plongée, etc.) le tout dans une perspective de développement durable. Pour une gestion démocratique, la ou les MRC concernées, devraient procéder à une consultation avec un bulletin de vote, par courrier, auprès des propriétaires riverains. Dans le cas des lacs réservoirs, tout les contribuables qui paient une taxe d'eau devraient aussi être consultés, par courrier lors de l'envoi du compte de taxe, par l'utilisation d'une enveloppe réponse affranchie, adressée à la MRC. On pourrait ainsi obtenir l'opinion de la majorité, dont les personnes âgées, les handicapés, ceci sans déplacement, ni affrontement.
6. Qu'un programme de financement soit créé afin de doter les marinas et les quais publics de facilités de vidange des fosses septiques pour les embarcations.
7. Que des installations de récupération des eaux noires (eaux de toilette) et des eaux grises (évier, vaisselle, douche), soient exigées pour toutes embarcations dotées de facilités sanitaires et que l'usage de la valve en « Y » (la Québec valve) soit interdite.

(\*) Proposition faisant déjà partie des recommandations du rapport Boucher, sur la sécurité et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec. La SGE met un bémol à cette proposition en ajoutant « ...situés en milieu urbain et semi-urbain ».

### *3.5 Information sur la qualité des eaux de surface*

Présentement, les seules informations relatives aux eaux de surface nous sont données par des chroniques sur la qualité des eaux de baignade; c'est bien peu d'information si l'on tient compte que les eaux de surface approvisionnent 49% des municipalités du Québec en eau potable. A titre d'exemple, chacune des municipalités d'une MRC voire même d'un comté ou d'une région pourrait mettre en place un mécanisme d'information relatif à la qualité de son eau en émettant un tableau comparatif de divers éléments. La qualité de l'eau à St-Félicien (classée 2<sup>e</sup> au Canada) est tellement bonne qu'il en coûte seulement 1600\$ / année pour l'ajout de produits chimiques comparativement à 94 000\$ à Dolbeau-Mistassini. (*Source, Progrès Dimanche du 31 octobre 99*) La différence entre les eaux de Dolbeau-Mistassini et les eaux de St-Félicien c'est que la première doit traiter son eau de surface tandis que l'autre s'approvisionne en eau souterraine de qualité exceptionnelle. Cet exemple illustre très bien le pourquoi d'une réglementation claire afin d'éviter la contamination sous toutes ses formes, des nappes d'eau souterraines.

### *3.6 Risques pour la santé*

Tout comme pour les eaux souterraines, tout risque pour la santé est important. Nous pensons à différents types de contaminants dont les effets sur la santé sont méconnus tels :

- La contamination par des toxiques dont le potentiel cancérogène est reconnu.
- La contamination des sources d'eau par des pesticides (ex. : bleuetières)

Nous croyons qu'il est prioritaire d'évaluer tout les risques pour la santé, d'où l'importance d'autorisation a priori sur tout nouveau projet de captage.

### *3.7 Qualité de l'eau potable menacée ?*

Elle l'est peut être moins qu'il y a quelques années parce que l'on connaît certains polluants. Cependant, on ne connaît pas les impacts à long terme de la coupe forestière, les effets de ruissellement, le réchauffement des eaux, etc. Que dire de notre connaissance à long terme de la stabilisation des berges au moyen d'enrochement, qui perturbe la vie aquatique des bords de rivière et de lac. Le problème des pluies acides est toujours là même si on en entend moins parlé. L'arrivée d'espèces non désirées qui menacent l'équilibre fragile des écosystèmes des grands cours d'eau (moules zébrées) en est un autre exemple. Nous devrions procéder à un inventaire des sources d'eau souterraines et envisager des mesures de protection contre les polluants. En cas de crise, ce sont des apports d'eau essentiels.

### *3.8 Exportation d'eau en vrac et par détournement de cours d'eau*

Le gouvernement doit garder la totalité des droits d'exploitation de l'eau quels qu'ils soient. Soyons responsables et conscients de notre rôle de réserve mondiale. Arrêtons d'agir en pays sous-développé. Nationalisons la commercialisation de l'eau !

La politique établie sur les activités de prélèvement devra être en mesure de faire face au lobbying qui sera sûrement très présent. Il ne faudrait pas non plus que nous ayons affaire à des politiques restrictives qui seront mises en place seulement pour favoriser ce nouveau type de commerce.

### *3.9 Interventions gouvernementales de dépollution*

Toutes les sources de pollution doivent être attaquées de front ; pourquoi n'aurions-nous pas les normes les plus sévères au monde afin de protéger la plus grande réserve d'eau au monde ?

### *3.10 Objectifs de qualité quant à la dépollution de nos cours d'eau*

On doit viser la qualité maximum, cela pourrait d'ailleurs représenter notre image à l'échelle mondiale. « Le Québec fait le choix de l'eau ».

### *3.11 Bénéfices attendus en regard de la dépollution de nos cours d'eau*

La question du coût ne doit pas être le seul élément qui doit être pris en compte, il faut que les gens soient responsables des dommages qu'ils causent. C'est le choix social que nous décidons de faire, un choix social qui n'aura pas des conséquences seulement pour les payeurs de taxes mais sur l'industrie aussi. C'est le principe du pollueur-payeur qui s'applique. Il faut que ça se concrétise. Nous retirerons des profits substantiels de la mise en place des meilleures performances de la gestion de l'eau. Les bénéfices seront nombreux à court et à moyen terme tant au niveau national qu'international.

### *3.12 La gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants : une solution ?*

Cette approche est sans conteste la plus plausible et la plus facile à réaliser. Elle permet de responsabiliser les intervenants tout en maximisant les chances qu'il y ait une véritable coordination qui s'établisse pour un même bassin hydrographique. L'incompatibilité géographique entre les MRC pourrait rendre plus difficile la gestion.

### *3.13 Concertation usagers-gestionnaires : capacité légale d'agir ou miser sur l'approche volontaire ?*

La philosophie québécoise en matière de respect de la ressource nous impose que tout doit être sérieusement encadré par des lois qui ont du mordant. La loi doit réglementer les compagnies et non le contraire. Il ne faut surtout pas que se soit les plus gros usagers qui décident de la manière d'assurer la pérennité de la ressource. Une approche légale oui mais ne devrait-on pas plutôt parler d'approche responsable donc plus sécurisante. Miser sur l'approche volontaire n'est certainement pas la solution, les plus conscientisés accepteront de bon gré de se conformer aux mesures mises en place mais les autres, ceux pour qui seuls les profits ont de l'importance, accepteront-ils de se conformer si l'encadrement laisse place au choix ? Il nous apparaît évident que le non respect des mesures devra être sanctionné.

Une telle concertation comme la décentralisation doit être encadrée et suivie parce que les dérapages sont fréquents et les régions affaiblies par le chômage, sont très vulnérables.

### *3.14 Certains aspects de la gestion de l'eau : prise de décision à l'échelle locale*

Les MRC et les municipalités pourraient imposer des règles de zonage et de lotissement qui tiennent compte de la capacité de support du milieu. A titre d'exemple, on laisse les bords de lac se désertifier par l'activité forestière et en contrepartie, on impose des installations mal adaptées pour l'utilisation légère. (les chalets en forêt).

Il est temps qu'une véritable politique de gestion de l'eau soit mise de l'avant. Les MRC ou les municipalités devront se charger de faire respecter certains aspects correspondant aux réalités de leurs milieux afin de préserver la pérennité de la ressource pour les générations futures.

### *3.15 Le lien entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau*

Ces deux aspects sont maintenant indissociables, on doit les regarder comme un ensemble. La prise d'inventaires, la cartographie hydrogéologique, une planification respectueuse des capacités du milieu, des règlements de lotissement et de zonage, bien connaître les sources de pollution, etc., sont autant d'éléments qui sont essentiels à l'aménagement du territoire tout comme dans l'élaboration d'une politique sur la gestion de l'eau.

- Mesure de protection systématique de tous les abords de rivières, ruisseaux, lacs : augmentation de la bande de protection.
- Arrêter la privatisation des bords de rivières.
- Il faudrait une étude nationale sur les impacts causés par la coupe forestière intensive sur la qualité de l'eau et que les responsables en assument les coûts.

### *3.16 Les diagnostics posés sur la qualité de l'eau et l'état des écosystèmes aquatiques sont-ils adéquats ?*

Bon nombre de données et d'inventaires sont à faire mais il y a déjà des données qui indiquent des signes d'alarme, peut être que nous devrions d'abord les prendre au sérieux. (L'érosion laissée par la coupe forestière, les dépôts de sable dans le fond des rivières). Plus l'état des connaissances est bonne, meilleures sont les interventions pour garantir la pérennité de la ressource.

## 4. LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LA GESTION DES SERVICES D'EAU

### *4.1 Connaissance actuelle de l'état des équipements et des infrastructures : diagnostic éclairé ?*

L'expérience nous montre qu'il faut majorer substantiellement les coûts de la réfection des ouvrages parce qu'il y a toujours des surprises. Il serait sage de penser à un premier diagnostic et de faire ensuite des examens plus approfondis.

### *4.2 Les mesures de contrôle et de suivi du fonctionnement des équipements sont-elles satisfaisantes ?*

Il serait intéressant de connaître l'efficacité du réseau d'épuration sous formes d'exemples tangibles. Il faut revoir à la hausse nos normes et mesures de contrôles.

### *4.3 Les travaux d'aqueduc et d'égouts doivent-ils faire l'objet d'une autorisation gouvernementale ?*

- Est-ce que des inspecteurs viennent systématiquement sur le terrain ?
- À quel moment ? entre l'autorisation et la fin des travaux ?
- Le but visé par l'autorisation est-il atteint ?
- Plus il y a de vérifications, moins il devrait y avoir de problèmes, est-ce le cas ?

### *4.4 Les directives gouvernementales en matière de confection des infrastructures d'eau sont-elles pertinentes et complètes ?*

Elles sont sûrement pertinentes mais complètes, certainement pas. Au Québec, on lave sa voiture, on fait sa lessive, on lave sa vaisselle avec de l'eau potable et ensuite, on va à l'épicerie du coin pour s'acheter de l'eau embouteillée ! On subventionne le gaspillage, ce n'est pas très efficace comme gestion.

### *4.5 Ce contexte de gestion locale pour les services d'eau est-il adapté à la situation québécoise ?*

Le problème n'est pas dans la gestion locale des services d'eau mais bien dans l'inexistence d'une gestion de l'eau au Québec !

### *4.6 Quelles sont les nouvelles façons de faire qui devraient être mises de l'avant pour optimiser la gestion des services de l'eau ?*

- Voir à réglementer l'étalement urbain.
- Développement technologique en regard de l'alimentation en eau potable et non potable

#### *4.7 Investissements pour les travaux de réfection réduits, quelles sont les avenues à envisager pour les accroître ?*

On doit mettre en place un programme national de réfection qui pourrait être payé en partie par les compagnies grandes consommatrices d'eau.

#### *4.8 La tarification des services d'eau*

La tarification ne devrait pas se faire uniquement en fonction du volume d'eau utilisée mais en fonction des rejets aussi. Il y a pire qu'une maison unifamiliale en terme de pollution.

## 5. L'EAU : UN ENJEU STRATÉGIQUE MONDIAL

Quand on parle de l'eau comme d'un enjeu stratégique mondial, on doit se donner une éthique qui régira notre façon de gérer la ressource. A ce propos, la Société de gestion environnementale appuie le contenu de l'éditorial intitulé : **Pour une « éthique de l'eau »** rédigé par Federico Mayor dans le Courrier de l'Unesco de février 1999.

### Pour une « éthique de l'eau »

Federico Mayor

Face à la surexploitation qu'en fait aujourd'hui une humanité nombreuse, consumériste et polluante, cette ressource collective se raréfie. Les signaux d'alarmes sont lumineux : épuisement des nappes phréatiques, assèchements des lacs et des rivières, pollution grandissante, désertification croissante...

La menace d'une pénurie d'eau douce est un risque majeur. D'un côté, les ressources ne sont pas infinies, mais au contraire plafonnées et fragiles. De l'autre, chaque habitant de la planète consomme en moyenne deux fois plus d'eau qu'au début du siècle. L'accroissement de la demande va donc de pair avec développement socio-économique. C'est une évolution inquiétante puisque, on doit l'espérer, la hausse du niveau général de vie devrait se poursuivre. Mais c'est aussi une évolution heureuse car ce degré de développement offre des marges d'action accrues pour économiser l'eau douce. Face à la surexploitation qu'en fait aujourd'hui une humanité nombreuse, consumériste et polluante, cette ressource collective se raréfie. Les signaux d'alarmes sont lumineux : épuisement des nappes phréatiques, assèchements des lacs et des rivières, pollution grandissante, désertification croissante. Cette raréfaction a un coût humain qui s'alourdit: malnutrition, maladies, exode rural, surpeuplement urbain. Et des Cassandre prédisent que c'est pour l'eau que risquent de se nouer dans un proche avenir les conflits les plus âpres. Mais si les prévisions sont sombres, la crise n'est pas encore inévitable, à trois conditions indissociables: remettre la technique à sa place, mesurer les possibilités mais aussi les limites du marché, et surtout miser en priorité sur une "éthique de l'eau". La technologie ne peut offrir qu'une partie de la réponse, parce que la crise de l'eau est un volet, certes capital mais particulier, de la crise globale provoquée par l'adoption d'un modèle de développement fondé sur une croissance qui oublie les facteurs sociaux, humains et environnementaux. Il faut donc refuser fermement les prétendues solutions miracles. Et, en tout état de cause, où trouverait-on dans l'ordre économique qui prévaut aujourd'hui les moyens de construire les barrages, les canalisations, les réservoirs, de financer les "écojobs" nécessaires à une gestion scientifique de l'agriculture et de l'environnement? La pression est aussi de plus en plus forte pour reconnaître que l'eau doit devenir une "marchandise" au même titre que d'autres ressources ou biens. Dès lors, on pourrait s'en remettre au marché afin de réguler sa demande, tant pour réduire globalement sa consommation que pour arbitrer entre ses divers usagers, au plan national mais aussi international. Cette approche a son intérêt: valoriser une ressource toujours plus précieuse et réduire par ce biais son gaspillage. Mais, si les mécanismes du marché en venaient à régner sans partage, qu'adviendrait-il du rôle de la puissance publique? Comment pourrait-elle exercer sa responsabilité en matière de justice sociale, en particulier vis-à-vis de tous ceux dont la soif d'eau potable n'est toujours pas étanchée? La technologie et le marché peuvent être des alliés précieux, mais la bonne réponse doit d'abord être d'ordres éthique et culturel. Celle-ci emprunte trois axes: faire preuve d'audace, porter attention à autrui, partager. Audace, parce que reporter toute entreprise d'envergure et radicale en prétextant que des zones d'ignorance persistent en ce domaine conduirait au pire: laisser la crise s'aiguiser jusqu'à atteindre sa limite naturelle et économique. Porter attention à autrui parce que, par exemple, plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable. Partager enfin, parce que la seule alternative aux conflits qui s'aggravent repose sur une démarche commune, volontariste et équitable. Et elle n'a rien d'utopique: dans l'histoire humaine, l'utilisation de l'eau a bien plus souvent uni que divisé.

*Source : Courrier de l'Unesco / Éditorial 1999-02*

## 5. CONCLUSION

### 5.1 *L'eau : un bien commun, une richesse naturelle commune*

Nous devons considérer l'eau comme un bien commun, une richesse naturelle commune. A cet effet plusieurs mesures ou souhaits devraient faire l'objet d'une réflexion :

- Gestion de l'eau par bassins versants ;
- Création d'agences de gestion de l'eau visant l'amélioration des écosystèmes ;
- Gérer collectivement notre richesse naturelle : implication des citoyens, des organismes et des entreprises ;
- Travailler en terme d'interdépendance des différents usagers ;
- La gestion de l'eau doit demeurer aux mains du secteur public et plus particulièrement des municipalités ;
- Nationalisation de la commercialisation de l'eau par ... la Société québécoise des eaux ;
- Protection de couloirs visuels le long des cours d'eau ;
- Arrêt des projets de mini centrales par les entreprises privées : ne pas subventionner le privé pour de l'électricité dont nous n'avons pas besoin et qui font disparaître des richesses collectives. Ex. : Hydro Morin. (Photos en annexe)
- Obligation de tenir un référendum auprès des populations concernées lorsqu'il y a privatisation d'un bien public. Ex. : projet de mini centrale accaparant une chute d'eau.
- Accélération de mise en œuvre d'un réseau de rivières du patrimoine à partir de critères d'ordre historique, esthétique, faunique, etc.
- Mise en place d'un projet de protection et de mise en valeur des rivières du Québec au point de vue touristique et écologique (reconnaître cette grande richesse).
- Implication des entreprises et autres organisations qui sont de grandes consommatrices d'eau dans cette mise en valeur. (Hydro, Alcan etc.)
- Instauration du principe voulant que les entreprises prennent leur eau en aval de leurs rejets d'eau ;
- Création d'un réseau de parc linéaire qui traversera le Québec du nord au sud et d'est en ouest le long des grandes rivières, accompagné d'un programme de sensibilisation à l'environnement et d'éducation aux écosystèmes.